RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00449
Numéro SIREN : 511 857 526
Nom ou dénomination : IQSIM

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2015 sous le numéro de dépôt 4800

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE LE 12 AOUT 2015 A 11 HEURES

L'**AN DEUX MILLE QUINZE** et le **DOUZE AOUT** à 11 heures, les administrateurs de la société IQSIM, SA au capital social de 225.000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro 511 857 526, se sont réunis au siège social de la société, situé 2000 route des Lucioles, Les Algorithmes, Aristote A – 06410 Biot, sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration le 22 juillet 2015.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Philippe BESSAGUET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la société IQSIM.

Monsieur Thierry SUDRE et Monsieur Marc LORENZI les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Marc LORENZI est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 actionnaires, représentant *148 500* actions, sur les *225 000* actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés, ou ont voté par correspondance.

Le Président précise que, conformément à la loi, la présente assemblée peut valablement délibérer avec un quorum d'un cinquième des actions ayant le droit de vote.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- Copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- Copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- Le procès-verbal de la dernière réunion tenue par le Conseil d'administration,
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Il précise que l'ensemble des documents prescrits par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président ouvre la séance et aborde l'ordre du jour de l'assemblée :

- Révocation de Monsieur Laurent LHERMITTE, administrateur, en l'état d'un conflit d'intérêt résultant de la saisine par ce dernier du Conseil de Prud'hommes de Paris,
- Questions diverses,

Copie certifiée conforme à l'original.
Nice le 21/11/2015 P. BESSAGUET
PDG IQSIM

- Pouvoirs et formalités.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les différentes résolutions à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :
REVOCATION DE MONSIEUR LAURENT LHERMITTE DE SA QUALITE D'ADMNISTRATEUR DE LA SOCIETE IQSIM

La présente Assemblée, après en avoir délibéré, décide de révoquer, sans indemnité, Monsieur Laurent LHERMITTE de son mandat d'administrateur de la société IQSIM à compter du 12 août 2015.

La résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :
POUVOIRS ET FORMALITES

Tout pouvoir est donné au porteur du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la Loi.

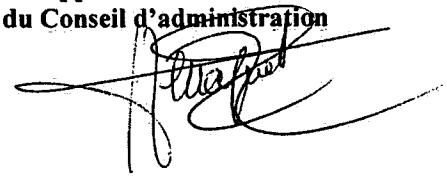
La résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 12.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le président du Conseil d'administration pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A BIOT, le 12 août 2015

Monsieur Philippe BESSAGUET
Président du Conseil d'administration



IQsim
Société anonyme
Capital de 225.000 euros
Siège social : 2000, Route des Lucioles
Les Algorithmes Aristote A
06410 BIOT
511 857 526 R.C.S. ANTIBES

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 AOUT 2015

Nom Associé	Nombre d'actions	Nombre de Voix	Noms, prénoms usuels et adresse des mandataires ou représentants légaux	Signature
◆ Monsieur Philippe BESSAGUET 40, Chemin des Encourdoules 06220 VALLAURIS	103.500	103.500		
◆ Monsieur Laurent LHERMITTE 16, Rue Etienne Marcel 75002 PARIS	38.250	38.250		
◆ Monsieur Laurent MANSO 5, Chemin des Fumerates 06570 SAINT PAUL	38.250	38.250		
◆ Monsieur Thierry SUDRE 40 rue Pastorelli 06000 NICE	24.750	24.750		
◆ Monsieur Marc LORENZI 43 Chemin des Mauberts 06800 CAGNES SUR MER	20.250	20.250		
TOTAL	**225.000**	**225.000**		

Le bureau certifie sincère et véritable la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 22.500 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 22.500 voix.

Monsieur Philippe BESSAGUET
Président

Monsieur Marc LORENZI
Secrétaire

Les scrutateurs

Monsieur Thierry SUDRE

Monsieur Marc Lorenzi